

# L'Église, l'État et la formation professionnelle des adolescents sans soutien : le Patronage Saint-Charles de Trois-Rivières, 1937-1970

Lucia Ferretti

Volume 56, Number 3, Winter 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/007616ar>  
DOI: <https://doi.org/10.7202/007616ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

## ISSN

0035-2357 (print)  
1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Ferretti, L. (2003). L'Église, l'État et la formation professionnelle des adolescents sans soutien : le Patronage Saint-Charles de Trois-Rivières, 1937-1970. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 56(3), 303–327.  
<https://doi.org/10.7202/007616ar>

## Article abstract

Between 1937 and 1970, the Patronage Saint-Charles de Trois-Rivières housed hundreds of deprived adolescents, enabling them to continue basic schooling and to obtain their first professional training as well. Without questioning the overall view of the historiography, which holds that the Québec government — even after the voting of the *Loi de l'Assistance publique* in 1921 — tended to finance the Church while entrusting it with a large share of the responsibility for regulating social welfare, the study of this orphanage makes it possible to better document the complexity of Church-State relations before the reforms of the Quiet Revolution. Three conclusions can be clearly drawn. The State had long taken no interest in the professional training of underprivileged teenagers. Nevertheless, as shown by the fate of professional teaching at the Patronage, the Church was unable to broaden the range of its intervention in official child care institutions beyond what prevailed at the time of the 1921 Act. Finally, after 1950, new trends in social service encouraging foster care at home motivated the public authorities to restrict financing for traditional orphanage functions.

# L'Église, l'État et la formation professionnelle des adolescents sans soutien : le Patronage Saint-Charles de Trois-Rivières, 1937-1970<sup>1</sup>

LUCIA FERRETTI

*Département des sciences humaines*

*Centre interuniversitaire d'études québécoises*

*Université du Québec à Trois-Rivières*

**RÉSUMÉ** • Entre 1937 et 1970, le Patronage Saint-Charles de Trois-Rivières a hébergé des centaines d'adolescents sans soutien, qui y ont continué leur scolarité de base et reçu aussi leur première formation professionnelle. Sans remettre en cause la vision globale développée par l'historiographie, selon laquelle l'État québécois, même après la *Loi de l'Assistance publique*, a eu tendance à financer l'Église tout en lui abandonnant une large part de la responsabilité du système de régulation sociale dans le champ du bien-être social, l'étude de cet orphelinat permet de mieux documenter la complexité des relations entre l'une et l'autre avant les réformes entreprises à l'époque de la Révolution tranquille. Trois conclusions ressortent clairement. L'État s'est très longtemps désintéressé de la formation professionnelle des adolescents de milieu défavorisé. Néanmoins, comme le démontre le sort de l'enseignement professionnel au Patronage, l'Église a été incapable d'élargir la gamme de ses interventions dans les établissements reconnus d'assistance publique au-delà de celles qu'elle avait déjà sous son contrôle au moment de la Loi de 1921. Enfin, dès les années 1950, à la faveur des nouvelles orientations du service social qui ont encouragé le placement familial, les pouvoirs publics ont commencé à moins financer même les fonctions traditionnelles des orphelinats.

**ABSTRACT** • Between 1937 and 1970, the Patronage Saint-Charles de Trois-Rivières housed hundreds of deprived adolescents, enabling them to continue basic schooling and to obtain their first professional training as well. Without questioning the overall view of the historiography, which holds that the Québec government — even after the voting of

1. Cet article est un résultat d'un projet de recherche soutenu par le CRSHC. Je remercie les Dominicaines de la Trinité de leur confiance. Merci aussi aux évaluateurs anonymes et aux membres du comité de rédaction de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

the *Loi de l'Assistance publique* in 1921 — tended to finance the Church while entrusting it with a large share of the responsibility for regulating social welfare, the study of this orphanage makes it possible to better document the complexity of Church-State relations before the reforms of the Quiet Revolution. Three conclusions can be clearly drawn. The State had long taken no interest in the professional training of underprivileged teenagers. Nevertheless, as shown by the fate of professional teaching at the Patronage, the Church was unable to broadening the range of its intervention in official child care institutions beyond what prevailed at the time of the 1921 Act. Finally, after 1950, new trends in social service encouraging foster care at home motivated the public authorities to restrict financing for traditional orphanage functions.

**L**E PATRONAGE SAINT-CHARLES a été fondé à Trois-Rivières en 1937, à l'instigation de l'abbé Charles-Édouard Bourgeois. D'abord propriété des sœurs Dominicaines du Rosaire, cet orphelinat spécialisé a été vendu en 1951 aux frères de Saint-Vincent-de-Paul puis revendu par eux, en 1970, à une corporation laïque qui l'a fermé peu après. Pendant toutes ces années, des centaines d'adolescents y ont été hébergés, y ont continué leur scolarité, et reçu leur première formation professionnelle.

La littérature savante a commencé à redécouvrir l'abbé Bourgeois. Né à Trois-Rivières en 1898, ordonné prêtre de ce diocèse en 1926, l'abbé Bourgeois a été à partir de 1930 l'aumônier de l'Orphelinat Saint-Dominique, le premier des orphelinats pour garçons des Dominicaines du Rosaire. L'abbé a été aussi le fondateur, en 1934, du Placement de l'Orphelin, la première agence sociale en milieu canadien-français au Québec. C'était le début d'une longue carrière consacrée en priorité au « problème de l'enfance sans soutien », comme on disait à son époque. Farouche défenseur du placement en institution — plutôt qu'en foyer nourricier — des enfants privés de soutien familial, adversaire implacable et longtemps efficace de tout système de protection sociale réservant l'initiative à l'État et de toute étatisation des établissements d'assistance appartenant à des congrégations religieuses, l'abbé Bourgeois a joué un très grand rôle dans l'orientation des politiques de bien-être social touchant la jeunesse avant 1960. Bénéficiant de la confiance entière des évêques et de celle du député trifluvien et premier ministre Maurice Duplessis, un ami personnel, il a aussi été à même de contribuer à la longévité du modèle québécois d'hébergement des indigents instauré en 1921 par la Loi de l'Assistance publique, et qui était fondé sur un arrangement entre les confessions religieuses et les pouvoirs publics. Ne donnons ici qu'un exemple, le mieux connu, de son influence : sa lutte contre la *Loi de la protection de l'enfance* votée par le gouvernement libéral d'Adélard Godbout en 1944 explique que celle-ci ne fut jamais mise en

œuvre, ni par cette administration ni encore moins par la suivante, de nouveau dirigée par Maurice Duplessis<sup>2</sup>.

L'histoire du Patronage Saint-Charles peut d'ailleurs être écrite précisément sous l'angle des relations entre l'Église catholique et l'État en cette époque d'émergence de l'État-providence. C'est ce que nous proposons de faire dans cet article, en étant consciente que ce n'est que l'une des manières d'aborder cette institution. Depuis une vingtaine d'années, l'historiographie a bien illustré la combinaison financement public/gestion privée ayant prévalu au Québec dans le champ de l'assistance institutionnelle entre les années 1920 et la fin des années 1960. La vision globale développée par les historiens est celle d'une capacité d'initiative de l'Église d'autant plus considérable que les gouvernements, en particulier sous l'Union nationale, ont affecté les ressources de l'État à la renforcer et ce, presque sans conditions<sup>3</sup>. Les études abondent, dont nos propres enquêtes sur les orphelinats pour jeunes enfants des Dominicaines du Rosaire, qui confirment ce constat général<sup>4</sup>. Malgré les auspices particulièrement favorables sous lesquels est né le Patronage Saint-Charles, l'analyse de ce cas révèle néanmoins que les pouvoirs publics n'ont pas soutenu également toutes les fonctions reliées à l'assistance institutionnelle ; et qu'ils ont dans les faits empêché l'Église, à partir du milieu des années 1930, d'élargir la gamme des interventions sous son contrôle dans les établissements reconnus d'assistance publique. La formation professionnelle, par exemple, apparaît comme un véritable enjeu, puisque les gouvernements, y compris sous Duplessis, entendent désormais donner à l'État la maîtrise d'œuvre dans ce secteur de l'éducation<sup>5</sup>. Les obstacles rencontrés pour faire du Patronage

2. Renée Joyal, dir., *Entre surveillance et compassion : l'évolution de la protection de l'enfance au Québec des origines à nos jours* (Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000), chapitre 5 ; Lucia Ferretti, « Charles-Édouard Bourgeois, prêtre trifluvien, et les origines diocésaines de l'État-providence au Québec (1930-1960) », *Nouvelles pratiques sociales*, 14,1 (juin 2001) : 169-182.

3. Pour une analyse très pénétrante des tendances de l'historiographie québécoise sur le sujet, voir Louise Bienvenue, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse*, 69 (2003). Marie-Paule Malouin a cependant émis l'hypothèse qu'à partir des années 1950, il est devenu plus difficile pour les religieux d'obtenir du financement, car l'État aurait préféré investir dans des établissements possédés et contrôlés par lui ; voir *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960* (Montréal, Bellarmin, 1996), 444.

4. L. Ferretti, *Histoire des Dominicaines de Trois-Rivières. « C'est à moi que vous l'avez fait »* (Sillery, Septentrion, 2002), 192 p.

5. Voir aussi Jean-Pierre Charland, *Histoire de l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement spécialisé au Québec, 1867 à 1982* (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982), 482 p.

une vraie école de métiers comptent d'ailleurs parmi les raisons qui motivent sa vente en 1951, puis en 1970. Les cinq parties de cet article suivent les scissions des relations entre le Gouvernement du Québec et la direction du Patronage Saint-Charles autour de l'affectation des ressources de l'État à cet établissement d'Église. Cependant, comme ce sont dans les premières années de son existence que se révèlent le plus manifestement les rapports de force entre l'Église et l'État, nous avons choisi de privilégier l'étude des années 1937 à 1951 ; les frères de Saint-Vincent-de-Paul, en effet, ne réussiront pas à renverser le mouvement qui s'est dessiné dès l'ouverture de cet orphelinat pour adolescents.

Des sources nombreuses et variées nous permettent de suivre l'évolution et les points de résistance du soutien étatique à cet établissement religieux. Les archives des sœurs Dominicaines de la Trinité<sup>6</sup> conservent les copies conformes de la correspondance de l'abbé Bourgeois, directeur du Patronage jusqu'en 1951, avec le premier ministre Maurice Duplessis, avec les officiers, sous-ministres et ministres de divers ministères, avec les dirigeants de la Direction générale des écoles d'arts et métiers ainsi qu'avec les autorités municipales de Trois-Rivières. Outre les documents produits par les religieuses elles-mêmes, tels les *États financiers* annuels, la *Chronique* du couvent Saint-Charles-Borromée et les *Délibérations du conseil général*, les archives de la congrégation contiennent aussi des rapports d'organismes indépendants, la Direction générale des écoles d'arts et métiers et Caritas notamment. Les *Rapports annuels* de l'agence sociale diocésaine<sup>7</sup>, conservés entre autres aux archives de la Ville de Trois-Rivières, de nombreux articles du quotidien trifluvien *Le Nouvelliste* ainsi que la correspondance entre les fonctionnaires provinciaux et la congrégation des frères de Saint-Vincent-de-Paul, conservée dans le fonds Maurice-Duplessis du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, complètent le corpus des sources premières.

Un mot encore, avant d'entrer dans le vif du sujet. Au cours des années 1930, l'adolescence commence progressivement à faire l'objet d'une prise en charge et d'une pédagogie particulières dans une société québécoise qui continue tout de même de considérer la jeunesse en difficulté surtout sous

6. La congrégation des Dominicaines de la Trinité est née en 1967 de l'union des Dominicaines du Rosaire, de Trois-Rivières, et des Dominicaines de l'Enfant-Jésus, de Québec. En 1968, la maison générale de la nouvelle congrégation, où sont conservées les archives, a été établie à Montréal. Ce dépôt est identifié ADT dans la suite du texte.

7. Le Placement de l'Orphelin est devenu l'Assistance à l'enfant sans soutien en 1939, et le Centre de service social du diocèse de Trois-Rivières, en 1953, toujours sous la direction de l'abbé Bourgeois.

l'angle de la délinquance à prévenir ou à réprimer. La recherche a souvent épousé les mêmes contours<sup>8</sup>. Cet article voudrait contribuer à faire mieux connaître un autre aspect de la question des relations entre société et adolescence sans soutien, celui de la formation professionnelle justement.

### **I - LE PROJET : OFFRIR UNE VRAIE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS UN ORPHELINAT SPÉCIALISÉ**

Avant 1937, aucun établissement d'hébergement n'existe dans la ville ni le diocèse de Trois-Rivières pour les garçons adolescents sans famille et ceux dont la leur, en ces temps de crise économique, est trop pauvre pour les garder. Aucun établissement, ni encore moins de système de placement familial.

C'est ainsi que plusieurs jeunes sans foyer ni emploi finissent par demander le gîte pour la nuit au poste de police et par être envoyés soit dans une école d'industrie, par prévention, soit, en cas de condamnation pour délit, dans une école de réforme, encore que la distinction entre les deux ne soit pas toujours bien claire<sup>9</sup>. Dans les deux cas, c'est la misère. Car le Secrétariat de la Province, de qui relève ces institutions, les finance encore plus chichement que ne le fait le ministère de la Santé pour les orphelinats spécialisés reconnus d'assistance publique<sup>10</sup>; quant à la charité privée, autre source de revenus des établissements religieux, elle est moins généreuse pour les délinquants et éventuels délinquants que pour les orphelins. Dans ces conditions, aucune formation professionnelle n'est offerte dans les écoles d'industrie; les jeunes travaillent sur la ferme une bonne partie de la journée. Les pensionnaires des écoles de réforme, pour leur part, reçoivent des frères, dans des ateliers internes de production, une initiation pratique à divers métiers utiles à la bonne marche de l'établissement, ou exécutent des tâches simples chez des manufacturiers généralement peu intéressés à les former. Un peu de classe, le soir, complète l'horaire de tous ces adolescents<sup>11</sup>.

8. Voir entre autres M.-P. Malouin, dir., *op. cit.*, chapitre 7 sur « La délinquance juvénile ».

9. Sur cette question, voir entre autres R. Joyal, dir., *op. cit.*, chapitres 2 et 3.

10. Les *per diem* versés par le ministère de la Santé aux orphelinats spécialisés sont non seulement supérieurs à ceux octroyés par le Secrétariat de la Province aux écoles d'industrie et de réforme, ils sont aussi complétés à la fois par la contribution de la congrégation religieuse au financement du fonctionnement, tel qu'il est prévu par la Loi de l'Assistance publique, et par de nombreux octrois spéciaux puisés à même le fonds discrétionnaire que celle-ci a établi et qui servent le plus souvent à financer la construction et l'équipement des édifices. La Loi des écoles d'industrie et de réforme ne prévoit rien de tel pour ces établissements. Voir entre autres Charles-Édouard Bourgeois, *Une richesse à sauver : l'enfant sans soutien* (Trois-Rivières, Les éditions du Bien Public, 1947), 120-123; Marie-Paule Malouin, dir., *op. cit.*, 215.

11. M.-P. Malouin, dir., *ibid.*, 228-240.

Pour épargner ce sort à leurs protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique, les Dominicaines du Rosaire essaient autant que possible de les garder au-delà de l'âge limite de douze ans, jusqu'à treize voire quatorze ans. Sans doute, certains sont placés dans des ateliers en ville et reviennent le soir à l'orphelinat. Mais les autres y continuent leurs études élémentaires tout en commençant à travailler entre une et trois heures par jour, selon leur âge, à la ferme, à la boulangerie ou à la reliure de l'établissement<sup>12</sup>. Dans l'espoir, irréaliste, de transformer un jour ces garçons de la ville en aides fermiers ou mieux, en colons, le ministère de l'Agriculture paie l'un de ses agronomes pour leur enseigner les rudiments de la culture maraîchère, de l'horticulture et de l'aviculture ; un instructeur laïque diplômé, employé par les sœurs, leur transmet ceux de la boulangerie et de la pâtisserie, tandis que la religieuse qui donne le cours de reliure suit le programme de l'École technique de Montréal<sup>13</sup>. On le voit, les Dominicaines et leur aumônier, l'abbé Charles-Édouard Bourgeois, se soucient de donner quelques bases d'un métier aux jeunes avant qu'ils quittent l'orphelinat.

Mais Bourgeois voudrait davantage pour les plus grands garçons. Il ne cesse de le marteler : les enfants délaissés par leur famille ont le droit au soutien de la société. L'abbé en fait une question de justice, car tous les jeunes peuvent s'attendre à ce qu'on mise sur eux et qu'on encourage le développement de leurs talents ; et une question de charité bien ordonnée puisque, « en ces heures troubles où les éléments de désordre exercent une influence considérable chez la jeunesse », la société elle-même a tout intérêt à favoriser l'instruction et l'éducation de ceux qui deviendront plutôt ainsi des « citoyens utiles<sup>14</sup> ».

12. La ferme est très bien soutenue par le gouvernement provincial : reconnaissance comme station horticole en 1935, construction de deux serres en 1937 et 1939, et construction d'un poulailler en 1937 financée conjointement par lui et par une entreprise privée de la ville ; l'Orphelinat Saint-Dominique a été doté aussi d'une boulangerie, en 1937, par les bons soins des employés d'une des compagnies papetières trifluviennes qui ont organisé à cette fin de nombreuses activités sociales dans les mois précédents. ADT, *Annales de la Congrégation*, 1935 et *Chronique du couvent Saint-Dominique, 1937-1941* (cette chronique est conservée au couvent Notre-Dame de Trois-Rivières).

13. « Le poulailler école de l'Orphelinat », *Le Nouvelliste*, 9 octobre 1937 ; C.-É. Bourgeois, *L'Assistance à l'enfant sans soutien (Trois-Rivières)* (Montréal, École sociale populaire, brochure n° 339, avril 1942), 11-15 ; Napoléon Boisvert, *Le Patronage Saint-Charles*, thèse présentée pour l'obtention de la maîtrise à l'École de service social de l'Université Laval, 1946, 65-67.

14. « La belle histoire de l'enfance malheureuse en Mauricie », *Le Nouvelliste*, 27 juin 1952 ; cet article reproduit tel quel un discours de l'abbé Bourgeois prononcé le 22 mai 1937. Ces propos, il les répète sur toutes les tribunes qu'il prend ou qu'on lui offre, et celles-ci sont nombreuses ! Voir entre autres *Une richesse à sauver...*, *op. cit.*, 13 ; dès le premier paragraphe de l'introduction, c'est ainsi que le problème est posé.

En mars 1937, la Ville de Trois-Rivières cède donc aux Dominicaines du Rosaire « l'usine de vins Jacques-Cartier », un bâtiment désaffecté et détérioré au point que sa valeur est estimée à une dizaine de milliers de dollars seulement, à condition que la congrégation l'utilise « pour l'aménagement et le maintien d'un orphelinat pour les enfants pauvres ». Le même mois, le député trifluvien et premier ministre Duplessis accorde à Bourgeois 15 000 \$ pour rénover l'édifice, somme prise à même le fonds discrétionnaire de l'Assistance publique. Les sœurs puisent dans leurs avoirs, complètent ceux-ci par un emprunt de 10 000 \$, et se mettent aussitôt à l'œuvre pour que tout soit habitable à la rentrée des classes<sup>15</sup>.

Pendant ce temps, Bourgeois se fait nommer par Duplessis délégué officiel du Gouvernement du Québec pour étudier la situation des œuvres de protection de l'enfance dans quelques pays d'Europe<sup>16</sup>. Il en revient avec l'idée d'établir un « Patronage ». On sait la fortune que connaît alors le développement des patronages, en France et en Belgique notamment, pour assurer les loisirs et la formation religieuse des jeunes des classes ouvrières. Le plus souvent, ces patronages sont destinés à des élèves externes. Les frères de Saint-Vincent-de-Paul, en particulier, ont établi diverses formules. Dans certains cas, ils ont ouvert des écoles pour les enfants d'ouvriers ; aux plus vieux, ils proposent plutôt l'inscription dans diverses associations pieuses internes. Pour les « apprentis orphelins », qui sont le petit nombre parmi les patronnés, les frères de Saint-Vincent-de-Paul ont aussi créé des « maisons de famille », autre nom pour parler d'orphelinat. Les jeunes qui y vivent peuvent alors fréquenter l'école industrielle des frères, complètement distincte de l'école ordinaire du patronage, tout en étant intégrés aux différentes associations, qui sont l'outil de formation privilégié par les Vincentiens<sup>17</sup>.

15. ADT, cahier 294. *Résolution du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, adoptée le 1<sup>er</sup> mars 1937* (copie conforme) ; *Lettre de Maurice L. Duplessis, premier ministre de la province de Québec, à l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Placement de l'Orphelin, Québec, 30 mars 1937* (copie conforme) ; *Autorisation d'emprunt donnée par M<sup>gr</sup> Alfred-Odilon Comtois, évêque de Trois-Rivières le 9 août 1937* ; *Chronique du couvent Saint-Charles-Borromée, août 1937*.

16. Ce n'est pas la dernière fois que nous pourrions constater des exemples de cet enchevêtrement des responsabilités : un prêtre opposé à toute étatisation des œuvres, et pourtant employé de l'État...

17. Frères de Saint-Vincent de Paul, *L'Institut des frères de St-Vincent de Paul consacré à l'Apostolat de la classe ouvrière* (Sainte-Foy, 1939), 63 p. Voir aussi l'intéressante étude de Stéphane Divay, *Le patronage Saint-Vincent de Paul de Montréal (1892-1913)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Angers, 1999, 127 p. Et Caroline Lantagne, « Les patronages des Religieux de Saint-Vincent de Paul : lieu de formation religieuse en milieu ouvrier, 1935-1955 », *Études d'histoire religieuse*, 67 (2001) : 227-237.

Ce n'est pas à ce modèle toutefois que pense l'abbé Bourgeois pour son Patronage, mais plutôt à celui des écoles moyennes de Belgique, dites aussi écoles populaires. Dans ces établissements, sous la direction de professeurs diplômés, les élèves, qui ont de douze à quatorze ans, passent plusieurs épreuves pratiques pour découvrir leurs goûts et aptitudes pour tel ou tel métier, puis en apprennent les bases tout en poursuivant leurs études générales<sup>18</sup>.

Une telle idée est pour ainsi dire nouvelle au Québec. En effet, même si le gouvernement consent désormais de véritables efforts en faveur de l'enseignement technique, afin de former plus de contremaîtres industriels et d'ouvriers qualifiés, presque rien ne se fait encore à l'intention des adolescents de milieu populaire contraints de se contenter d'études brèves. En Mauricie, région pourtant plus avancée que d'autres sous ce rapport, il n'existe en 1937 qu'une seule école industrielle, à Grand-Mère, et une seule école d'arts et métiers, à La Tuque. De niveau primaire complémentaire et dirigées par des frères, toutes deux ont été fondées à l'initiative de la commission scolaire. La première fait partie du petit groupe des « écoles surveillées » par la Direction générale de l'enseignement technique, en échange d'un financement partiel par le gouvernement ; la seconde aussi reçoit une aide de Québec, et sa direction ne sait pas encore qu'elle vit sa dernière année d'indépendance. L'État, quoique timidement, commence en effet à mettre en place la législation et les appareils qui vont lui permettre de s'imposer comme le maître d'œuvre de l'enseignement professionnel<sup>19</sup>.

Il est entendu dès le départ que l'administration du Patronage Saint-Charles sera scindée, afin notamment de respecter la coutume selon laquelle des religieuses ne prennent pas soin des garçons à partir d'un certain âge. Aux dominicaines, propriétaires de l'œuvre, les tâches domestiques et l'administration financière ; mais aucune responsabilité éducative ni scolaire, sauf l'enseignement de la reliure. En tant que directeur, c'est l'abbé Bourgeois qui admettra les jeunes et choisira les professeurs ; aidé de l'aumônier, il veillera aussi à l'embauche des surveillants du pensionnat ainsi qu'à la rédaction du règlement<sup>20</sup>.

18. « Ce qui se fait chez nous : le Patronage Saint-Charles », *Le Nouvelliste*, 9 mars 1938.

19. J.-P. Charland, *op. cit.*, 92, 145-151, 153-155, 160-161, 166 et 180. Dans une école industrielle, le cours dure trois ans et comporte un peu plus de formation théorique que dans les écoles de métiers, dont le cours dure deux ans. On est admissible dans les deux types d'établissements après la sixième année du primaire.

20. ADT, *Registre des délibérations du Conseil général de la Congrégation des Sœurs Dominicaines du Rosaire des Trois-Rivières, 1935-1938*, 4 avril 1937.

Au moment de son ouverture, à l'automne de 1937, le Patronage reçoit soixante-dix garçons. Aux bases des métiers déjà enseignés à l'Orphelinat Saint-Dominique, s'ajoute d'emblée une formation dans quelques métiers industriels. C'est que Bourgeois a réussi à tirer parti de l'entente Bilodeau-Rogers, signée peu auparavant entre Québec et Ottawa<sup>21</sup>. Par quel tour de passe-passe? Cela reste un mystère bien qu'on puisse y déceler la main de Duplessis. Car enfin l'entente détermine les modalités de la participation fédérale au financement de la formation professionnelle des chômeurs de 16 à 30 ans, et non à celle d'«orphelins» de 12 à 16 ans! Toujours est-il qu'à même ce fonds, Bourgeois équipe sommairement un atelier de corbonnerie, un autre de menuiserie et peut payer les professeurs dans ces métiers, ceux des matières plus théoriques comme les mathématiques et le dessin modelage, et même l'instructeur de boulangerie et la congrégation, pour l'enseignante de relieure<sup>22</sup>.

Le Patronage Saint-Charles est lancé. Selon une formule inédite : un orphelinat spécialisé, voué à «la formation scolaire et technique» des adolescents. Pour l'ouvrir rapidement et s'assurer qu'il pourra le diriger lui-même, l'abbé Bourgeois s'est appuyé sur les Dominicaines du Rosaire plutôt que de faire appel à une congrégation de frères; d'où le système de double administration et l'embauche de professeurs laïques. Certes, le gouvernement provincial et les autorités municipales de Trois-Rivières ont soutenu la naissance de l'établissement selon les modalités — élastiques — prévues à la *Loi de l'Assistance publique*; mais pour y offrir la formation professionnelle à laquelle tient tant l'abbé, il a fallu compter sur une source de revenus exceptionnelle. Tout cela reste d'ailleurs très précaire, car les fonds obtenus en vertu de l'entente Bilodeau-Rogers sont annuels et rien ne garantit leur reconduction d'une fois à l'autre.

C'est pourquoi le directeur du Patronage Saint-Charles va s'employer sans retard à chercher un financement plus stable, indispensable à la consolidation de l'œuvre. Il expérimentera alors sinon les limites du soutien de l'État, du moins l'endroit précis de ses résistances.

21. C'est d'ailleurs l'entente Bilodeau-Rogers qui donne le véritable coup d'envoi aux écoles de métiers au Québec. Celles-ci se multiplient à partir de 1937, entraînant la création de la Direction générale des écoles d'arts et métiers l'année suivante, afin de tenter d'ordonner un peu le mouvement. Voir J.-P. Charland, *op. cit.*, 156.

22. ADT, cahier 295, *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Placement de l'Orphelin, à Albert Lévesque, directeur du Service de l'aide à la jeunesse (ministère des Affaires municipales, industrie et commerce)*, Trois-Rivières, 3 octobre 1938 (copie).

## 2 - DEUX DEMANDES À L'ÉTAT ET DEUX RÉPONSES

### 2.1. Oui au soutien des fonctions traditionnelles : hébergement et entretien des orphelins

L'usine de vins Jacques-Cartier est beaucoup trop petite pour contenir le Patronage dont rêve Bourgeois. Aussi, le 13 janvier 1938, l'abbé se rend-il à Québec discuter agrandissement avec Duplessis lui-même. Il revient de la capitale cinq jours plus tard pour annoncer aux sœurs que le gouvernement assumera totalement le coût d'une nouvelle construction, non à même le fonds discrétionnaire de l'Assistance publique cependant, mais en prenant plutôt sur le budget des «travaux du chômage». Encore une enveloppe exceptionnelle! Donat Gascon, beau-frère de Bourgeois et architecte attiré des Dominicaines du Rosaire, est aussitôt appelé pour dresser les plans. Soumis à Québec le 28 janvier, ceux-ci sont approuvés le même jour, soit deux semaines à peine après la rencontre avec le premier ministre. Le nouveau bâtiment comprendra la chapelle, les ateliers, des classes, une salle de récréation et un amphithéâtre. D'une valeur de 75 000 \$, il restera la propriété de la congrégation, ce qui manifeste clairement le soutien du gouvernement à cette œuvre d'Église<sup>23</sup>. À l'automne de 1938, pour sa deuxième année scolaire, le Patronage accueille cent cinquante-cinq élèves<sup>24</sup>.

À même les *per diem*, qui forment l'essentiel des revenus de fonctionnement de l'orphelinat, les Dominicaines doivent loger, habiller, nourrir tous ces adolescents et leur procurer les livres et fournitures nécessaires pour la classe ordinaire. Elles payent aussi leurs quelques employées laïques. Pour leur part, les sept à neuf sœurs qui, selon les années, y sont assignées travaillent sans salaire, et bien au-dessus de leurs forces si l'on en croit la *Chronique*, fidèle à consigner les nombreux accidents et maladies qui les frappent. Au Patronage, établissement pour jeunes de milieu pauvre, la vie, d'ailleurs, sent la pauvreté. On dépend continuellement des bonnes grâces des bienfaiteurs pour les moindres petites douceurs, patins et bâtons de hockey, ballons de football, jeux d'intérieur, cadeaux de Noël. Les garçons témoignent de leur gratitude obligée en promettant en retour, à l'initiative de leur aumônier, des centaines de prières réunies en bouquets spirituels. On dépend aussi de la charité des médecins, des dentistes, des barbiers-coiffeurs qui, pressés par l'abbé Bourgeois, acceptent de donner leurs

23. ADT, classeur 1, *Chronique de l'administration générale*, 13, 18 et 28 janvier 1938.

24. ADT, cahier 294, *Chronique du couvent Saint-Charles-Borromée*, 12 septembre 1938. Après l'agrandissement, le Patronage peut héberger 160 pensionnaires.

soins gratuitement<sup>25</sup>. Et on est surveillé par les policiers, qui distribuent des friandises, font tirer des billets de présence à leur spectacle annuel, et jouent le double rôle de bienfaiteurs et de gardiens de l'ordre auprès de ces grands gars dont la société craint toujours la délinquance...

Oui, le Patronage sent la pauvreté. Et pourtant, comme pour ses infrastructures, il bénéficie d'un traitement de faveur pour son fonctionnement. Après tout, il est situé dans la circonscription du premier ministre et dirigé par l'un des intimes de celui-ci ! Presque aussitôt après son ouverture, l'abbé Bourgeois obtient facilement la reconnaissance de l'établissement comme orphelinat industriel et agricole. Mais le *per diem* de 38¢ que lui vaut cette distinction lui semble encore insuffisant. Soulignant l'âge un peu élevé des pensionnaires, il multiplie alors les pressions ; ce qui entraîne, nous en sommes convaincue sans pouvoir le prouver, la création de la classe D-4, commandant un *per diem* de 52¢ en 1938, en augmentation assez régulière par la suite. Le tableau 1 permet de comparer la situation du Patronage avec celle des autres institutions pour adolescents. Malgré tout, entre 1937 et 1951, la moitié des années accusent un déficit ; c'est le cas en particulier chaque fois qu'il faut procéder à de nouveaux aménagements. Les surplus des bonnes années sont affectés par les Dominicaines au remboursement de la dette, ainsi qu'à l'établissement d'une colonie de vacances, d'abord au Lac-à-la-Tortue puis à Pointe-du-Lac<sup>26</sup>.

Le gouvernement, on le constate aisément, trouve de l'argent pour l'orphelinat du Patronage. Mais aidera-t-il son entreprenant directeur à donner à l'école de métiers toute l'ampleur qu'il désire ?

## 2.2. Non à l'établissement d'une véritable école de métiers

En plus d'être incertains, les fonds de l'entente Bilodeau-Rogers ne suffisent pas pour payer un salaire décent à des professeurs chargés de responsabilités familiales. Durant les deux premières années, la *Chronique* des religieuses note régulièrement le départ de ceux qui ont trouvé ailleurs un emploi plus lucratif. Aussi, dès 1938, l'abbé Bourgeois cherche-t-il à obtenir de la Direction générale des Écoles d'arts et métiers, nouvellement créée, qu'elle

25. Pour quelques exemples : ADT, cahier 294, *Chronique du couvent Saint-Charles-Borromée*, 24 et 27 décembre 1937, 23 janvier 1938, mai 1945, 31 décembre 1945, 26 décembre 1948.

26. ADT, cahier 294, *Compte rendu de l'état moral, religieux, disciplinaire et financier du Patronage Saint-Charles-Borromée des Trois-Rivières, du 1<sup>er</sup> octobre 1937 au 31 juin 1938* ; *Compte rendu administratif de la maison Saint-Charles-Borromée du 1<sup>er</sup> juillet 1938 au 30 juin 1941* ; *du 1<sup>er</sup> juillet 1941 au 30 juin 1944* ; *du 1<sup>er</sup> juillet 1944 au 30 juin 1947* ; *Rapport de l'état moral, religieux, disciplinaire et financier de la maison Saint-Charles-Borromée des Trois-Rivières, de 1944 à 1950*.

TABLEAU 1

**Financement des établissements  
qui logent des adolescents avant 1950\***

	<b>Ministère de la Santé Établissements reconnus d'A.P.</b>	<b>Secrétariat de la Province</b>
Subventions spéciales disponibles pour infrastructures	Oui	Non
Financement par la corporation religieuse propriétaire	<p>Oui. La <i>Loi de l'Assistance publique</i> prévoit un financement réparti entre le gouvernement, la municipalité de résidence de l'indigent et l'établissement hôte.</p> <p>Avant-guerre, les orphelinats des Dominicains lèvent une moyenne de 3 000 \$ par année; de 10 à 12 000 \$ pendant la guerre; d'environ 20 000 \$ entre 1946 et 1951. Le Patronage reçoit une part de ces fonds.</p> <p>Des indices laissent pressentir que les orphelinats des Dominicains du Rosaire sont sans doute parmi les mieux financés au Québec par la charité privée.</p>	<p>En principe, non. La <i>Loi des Écoles de réforme et d'industrie</i> prévoit un financement assuré à moitié par le gouvernement et à moitié par la municipalité de résidence du jeune.</p> <p>Collectes de fonds moins faciles pour ces types d'écoles que pour les orphelinats.</p>

**Per diem fixé pour chacune des parties au financement**

<b>Année</b>	<b>Patronage Saint-Charles</b>	<b>Autres orphelinats spécialisés</b>	<b>Écoles d'industrie</b>	<b>Écoles de réforme</b>
1938	38¢ puis 52¢			
1942	69¢ puis 75¢			
1943			35¢ puis 50¢	
1945	Au moins 75¢	70¢	50¢	54¢ 64¢ au Mont- Saint-Antoine

\* Sources : Pour les *per diem* des orphelinats spécialisés, des écoles d'industrie et des écoles de réforme en 1945, voir Charles-Édouard Bourgeois, *Une richesse à sauver...*, op. cit., 118, 120 et 122. Pour les *per diem* des écoles d'industrie en 1943, Marie-Paule Malouin, *L'univers des enfants en difficulté...*, op. cit., 215. Pour ceux du Patronage Saint-Charles, ADT, cahier 295, Lettre du docteur Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, à l'abbé Charles-Édouard Bourgeois, Québec, 31 mai 1938; Arrêté en conseil no 1916, Québec, 30 juillet 1942 (copie conforme); [document sans titre, mais qui est en fait la proposition de vente élaborée par les Dominicains du Rosaire et soumise pour approbation à l'évêque du diocèse, Mgr Georges-Léon Pelletier], s.d. [1951], dact. 3 p.

reconnaisse le Patronage comme elle vient de le faire pour l'école de La Tuque et huit autres établissements au Québec<sup>27</sup>. Une telle reconnaissance s'accompagne en effet d'un soutien significatif : le gouvernement fournit alors une sorte de cadre pour l'organisation de l'enseignement, et surtout il finance l'ensemble des coûts y compris le salaire du directeur, qu'il nomme. Bourgeois ne semble pas effleuré par la crainte que, dans cette situation, l'État pourrait vouloir exercer un certain contrôle sur le Patronage, et pourtant l'immixtion de l'État dans la gestion des établissements religieux est pour lui une question très sensible.

Entreprise auprès du Secrétariat de la Province, de qui relèvent les écoles d'arts et métiers, la démarche reste d'abord infructueuse. Il faut dire que Bourgeois n'y va pas de main morte : le mémoire qu'il fait préparer par nul autre que le directeur de la Direction générale lui-même, Gabriel Rousseau, réclame pour 25 000 \$ de salaires, de matériel, d'outillage et de machinerie. On y explique qu'il s'agira non plus seulement de cours de cordonnerie et de menuiserie, mais aussi d'autres métiers habituellement enseignés dans les écoles de ce type, soit l'ajustage, la forge, la soudure, et le dessin (modelage) ; on entend offrir, en somme, une formation qui débouche sur des emplois bien rémunérés dans l'industrie. Bourgeois demande en outre au Secrétariat de la Province de payer les assurances, le chauffage, l'éclairage et tous les autres frais connexes. Bref, il rêve que le Patronage Saint-Charles devienne ni plus ni moins l'école d'arts et métiers de Trois-Rivières, ouverte même à des externes<sup>28</sup>. Selon son habitude, il demande d'ailleurs la complicité du *Nouvelliste* pour faire la promotion de l'établissement auprès de ses lecteurs, et leur indiquer comment y inscrire leurs adolescents<sup>29</sup>. Le Secrétaire de la Province, Albini Paquette, a tôt fait de se rendre compte que telle que conçue par son directeur, l'école de métiers du Patronage dépendrait donc entièrement des fonds publics, tout en restant propriété privée et de contrôle difficile. Aussi Bourgeois n'obtient-il rien cette année-là, sauf d'éviter que le Secrétariat de la Province n'ouvre, comme il en a eu brièvement l'intention, l'école de métiers de Trois-Rivières

27. J.-P. Charland, *op. cit.*, 161 et 166.

28. ADT, cahier 295, Gabriel Rousseau, directeur, Direction générale des Écoles d'arts et métiers, *Cours d'arts et métiers du Centre d'apprentissage de Trois-Rivières*, Rapport soumis à Albini Paquette, Secrétaire de la Province, s.d., [30 mars 1938], dact. 1 p. (copie) ; *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Patronage Saint-Charles, à Albini Paquette, Secrétaire de la Province*, Trois-Rivières, 31 mai 1938 (copie conforme).

29. « Le Plan Bilodeau-Rogers et son application ici », *Le Nouvelliste*, 5 janvier 1938, 3. Il s'agit d'une entrevue avec l'abbé Bourgeois.

dans l'édifice de l'École technique<sup>30</sup>. Une telle solution, pratiquée dans d'autres villes, multiplie les avantages pour le gouvernement : économies d'équipements, puisqu'on évite ainsi les dédoublements, et totale liberté d'action dans des écoles publiques entièrement sous contrôle étatique.

Après de nouvelles démarches, cette fois auprès du premier ministre lui-même, le Patronage Saint-Charles est finalement reconnu en 1939<sup>31</sup> comme École d'arts et métiers. Geste mitigé, pourtant. Certes, cette reconnaissance est assortie d'une subvention spéciale de 5 000 \$, grâce à laquelle le matériel pour les cours pourra être acheté, et payés les salaires des professeurs ainsi qu'une partie de celui du directeur qui devient ainsi un fonctionnaire provincial<sup>32</sup>; mais aucune provision n'est prévue pour asseoir les bases de l'enseignement de nouveaux métiers. Adieu l'espoir de faire du Patronage la vraie école d'arts et métiers de Trois-Rivières. On devra s'y limiter à l'enseignement des rudiments de certains métiers de l'agriculture d'une part, et, d'autre part, à celui de métiers n'offrant en général des débouchés que dans des secteurs industriels mal rémunérés, menuiserie, cordonnerie et boulangerie.

### 3 - UNE ÉCOLE DE MÉTIERS BIEN PARTICULIÈRE

L'école de métiers du Patronage est bien particulière<sup>33</sup>. Non pas à cause des professeurs, cependant. Les maîtres de la section scolaire possèdent tous un diplôme d'école normale; quant à ceux de la formation professionnelle, ils détiennent leur carte de compétence et ont déjà pratiqué pendant au moins cinq ans le métier qu'ils enseignent. Dans le rapport qu'il prépare en 1948, l'inspecteur de la Direction générale des écoles d'arts et métiers indique d'ailleurs que les professeurs lui semblent qualifiés<sup>34</sup>. Non, la particularité du Patronage est à chercher plutôt du côté des élèves.

Après l'agrandissement de 1938, la plupart des adolescents admis — entre les deux tiers et les trois quarts selon les années — proviennent directement de l'Orphelinat Saint-Dominique. D'autres sont placés au Patronage à la demande de la Société Saint-Vincent de Paul ou des bureaux municipaux

30. ADT, cahier 295, Échange de lettres entre l'abbé C.-É. Bourgeois et Jean Bruchési, sous-ministre, Secrétariat de la Province, 15 et 17 août, et 5 septembre 1938 (copies et originaux).

31. J.-P. Charland, *op. cit.*, 169, mentionne la date de 1943, mais il erre sur ce point.

32. ADT, cahier 295, *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur, à la Très Révérende Mère prieure du Patronage Saint-Charles*, Trois-Rivières, 22 septembre 1939.

33. Toute cette section est basée sur N. Boisvert, *op. cit.*, 37 et ss.

34. ADT, cahier 295, Émile Lockwell, *Résumé du Rapport d'inspection du Patronage Saint-Charles, effectué du 27 au 31 octobre 1948*, dact., 5 p. (copie).

d'assistance sociale des villes du diocèse. On y accueille aussi, quoique rarement, des jeunes prévenus en attente de procès et même des jeunes délinquants à leur première offense ; cependant, dès qu'ils se révèlent trop difficiles, ces derniers sont envoyés aux écoles de réforme de Québec ou de Montréal. L'établissement joue en outre et finalement le rôle d'école d'industrie, en acceptant les enfants vagabonds remis par les autorités judiciaires<sup>35</sup>. C'est dire que l'école doit composer avec un grand nombre d'enfants ayant vécu déjà plusieurs années en institution et avec d'autres, qui arrivent en état de crise en tous temps de l'année et dont certains ne font que passer.

Ne parlons pas ici des « arriérés », ou déficients intellectuels, pour qui aucune école appropriée n'existe encore au Québec. Une classe spéciale est aménagée pour eux peu après la fin de la guerre. Ils sont environ une douzaine par année, qui n'apprennent pas de métier, ne travaillent pas dans les ateliers et vont en classe moins longtemps chaque jour. Pour les occuper, on les fait « aider » [*sic*] les religieuses au ménage et à quelques autres tâches. Ne parlons pas non plus des jeunes ayant terminé leur 7<sup>e</sup> année, parfois avant d'arriver en institution. Trop peu nombreux — entre dix et quinze par année — pour qu'on puisse organiser des classes à leur intention à l'orphelinat, ils poursuivent une scolarité régulière soit à l'école du quartier soit à l'école de métier finalement ouverte à l'École technique, et reviennent au Patronage le soir comme à leur chez-eux. Si l'on regarde plutôt seulement le gros des troupes, on remarque alors de nombreux retards scolaires. À l'automne de 1943, quarante-quatre adolescents fréquentent les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année ; même à douze ans, l'âge des plus jeunes d'entre eux, c'est déjà tout un retard. Avec une moyenne d'âge de 14 ans et 2 mois, correspondant en principe à la 7<sup>e</sup> année, seulement trente-quatre des cent quarante pensionnaires à l'automne de 1944 ont atteint cette classe ou une autre de niveau supérieur<sup>36</sup>.

Ces conditions imposent un aménagement du cadre d'enseignement fourni par la Direction générale des écoles d'arts et métiers. S'il fallait attendre qu'ils aient complété leur 6<sup>e</sup> année, base d'admission dans les écoles de ce type, la plupart des élèves du Patronage n'entreprendraient jamais de formation professionnelle. Puisqu'ils ont l'âge, sinon l'instruction, on leur

35. N. Boisvert, *op. cit.*, 10-11. La confusion entre écoles d'industrie et orphelinats spécialisés est courante avant 1950, car les unes ont souvent le statut des autres et vice-versa ; à ce propos, voir M.-P. Malouin, *dir.*, *op. cit.*, 162 et 195.

36. ADT, cahier 294, *Chronique du couvent Saint-Charles-Borromée*, 3 septembre 1943 et 4 novembre 1944.

fait commencer l'apprentissage des métiers dès la 5<sup>e</sup> année. Au cours de cette « année d'orientation », ils commencent à fréquenter l'atelier environ une heure par jour, tout en continuant leurs études élémentaires selon le programme du département de l'Instruction publique. Ils s'initient alors au maniement des outils, et les professeurs des différents métiers (agricoles et industriels) cherchent avec eux celui qui pourrait les intéresser davantage.

Le véritable apprentissage débute en 6<sup>e</sup> année. Alors que le programme des établissements analogues prévoit chaque semaine six heures d'apprentissage théorique et vingt-quatre heures d'apprentissage pratique<sup>37</sup>, celui du Patronage obéit à un autre horaire. Les élèves y reçoivent autant d'apprentissage théorique ou presque, mais seulement douze heures d'apprentissage pratique, la moitié de la journée étant réservée aux activités scolaires régulières. Cet apprentissage pratique se fait du reste dans des ateliers de production, et non dans des ateliers d'apprentissage comme dans les vraies écoles de métier, et il se limite toujours aux mêmes opérations, les moins complexes. Les travaux sont effectués selon les besoins des orphelinats des Dominicaines : fabrication et réparation des meubles et des jouets, réparation des souliers et des livres, pétrissage, pesage et moulage des 60 000 à 70 000 pains, sans compter les brioches et pâtisseries, que consomment chaque année les protégés des sœurs. Habituellement, la reliure n'attire que très peu d'élèves, sept ou huit par année ; une douzaine choisissent la cordonnerie, une douzaine aussi la boulangerie ; la menuiserie est constamment, et de loin, l'option la plus populaire, avec de vingt à trente inscriptions par année<sup>38</sup>.

En fait, le niveau de l'enseignement offert au Patronage correspond moins à celui des véritables écoles de métiers qu'à celui des centres d'apprentissage créés par le ministère du Travail après la guerre à l'intention des vétérans, et qui ont vite été fréquentés surtout par les jeunes élèves les plus faiblement scolarisés<sup>39</sup>. Les sœurs et l'abbé Bourgeois sont tout de même heureux de noter que les réalisations de leurs garçons sont présentées lors de l'exposition du syndicat d'initiative, en 1938 ; que mille deux cents visiteurs défilent dans la salle d'exposition des travaux en 1944 ; et qu'en 1946, année de sa consécration comme évêque de Trois-Rivières, Maurice Roy reçoit en cadeau une paire de souliers et soixante-treize

37. J.-P. Charland, *op. cit.*, 159-180.

38. AVTR, *Rapport annuel de l'Assistance à l'enfant sans soutien pour 1940*, 9 ; N. Boisvert, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie.

39. J.-P. Charland, *op. cit.*, 301-337.

volumes confectionnés ou reliés au Patronage<sup>40</sup>. Ils y voient un gage de la qualité de la formation offerte.

#### 4 - UNE SITUATION BLOQUÉE

D'abord accaparé par l'implantation de l'école de métiers, Bourgeois commence en 1940 à faire porter ses efforts aussi du côté de la section agricole du Patronage, à laquelle se destinent, bon an mal an, une trentaine d'élèves. Sa stratégie ne varie pas : tenter de se faire donner un bâtiment par les autorités municipales — justement il y a un grand vieux hangar appartenant à la ville au bout du terrain de la ferme de l'Orphelinat Saint-Dominique —, faire de celle-ci une ferme modèle puis obtenir de l'État la reconnaissance de la section comme école moyenne d'agriculture<sup>41</sup>.

L'abbé tombe cependant à un bien mauvais moment. Enfoncée dans le trou que provoque dans son budget la décision de Québec de cesser de lui verser les sommes nécessaires à la distribution des secours directs qu'elle continue pourtant d'effectuer, la Cité de Trois-Rivières adopte sans délai un nouveau mode intégré d'assistance publique et refuse de donner son hangar<sup>42</sup>. Québec, par ailleurs, refuse la reconnaissance demandée. Si Duplessis, en effet, était prêt à quelques entourloupettes pour favoriser les projets de son ami Bourgeois, il en va autrement du libéral Adélard Godbout, premier ministre entre 1939 et 1944 ; d'ailleurs, l'abbé ne semble même pas tenté de s'adresser à lui pour faire renverser la décision de son ministre de l'Agriculture. Ce dernier s'est fondé pour la prendre sur des faits patents : les écoles intermédiaires d'agriculture sont de niveau primaire supérieur et non de niveau élémentaire comme le Patronage, en outre elles ont pour mission de former des exploitants fermiers plutôt que des colons<sup>43</sup>. Oui, donc, au soutien de la ferme par les moyens habituels :

40. C.-É. Bourgeois, *L'Assistance à l'enfant sans soutien*, op. cit., 21 ; N. Boisvert, op. cit., 73 ; *Chronique du couvent Saint-Charles-Borromée*, mai et décembre 1946.

41. « Un pas de plus au Patronage pour la reconnaissance de notre école d'agriculture », *Le Nouvelliste*, 14 décembre 1940 ; Ch.-É. Bourgeois, *L'Assistance à l'enfant sans soutien*, op. cit., 22, et *Une richesse à sauver...*, op. cit., 204.

42. « Le régime des secours directs a pris fin samedi », *Le Nouvelliste*, 19 mai 1941, 3 ; « Sans aide, la Ville ne pourra assister les nécessiteux », *Ibid.*, 30 mai 1941, 3 ; « Le Conseil créera un service municipal du bien-être. Fusion de tous nos services d'assistance et de secours », *Ibid.*, 3 novembre 1941, 3.

43. Thérèse Hamel, Michel Morisset et Jacques Tondreau, *De la terre à l'école. Histoire de l'enseignement agricole au Québec, 1926-1969* (Montréal, Hurtubise HMH, 2000), 23-24. Bourgeois revient souvent dans les Rapports annuels de l'Assistance à l'enfant sans soutien sur cette idée que le gouvernement pourrait aider à l'établissement des orphelins dans les régions de colonisation ; voir aussi *Une richesse à sauver...*, op. cit., 176-178.

paiement des salaires de l'agronome enseignant et de ses assistants, financement complet de la construction et de l'équipement d'une porcherie en 1940 et achat d'une centaine de bêtes. Mais non à une école moyenne d'agriculture dans un orphelinat spécialisé sous contrôle clérical.

Le directeur du Patronage songe alors à un autre projet, une formation intensive d'apprenti fermier d'une durée de douze mois. Mais comme les autorités de la ville ne se décident pas à céder un bâtiment pour une formation en agriculture, il se voit contraint de décliner l'offre que lui fait en 1948 Charles-Joseph Magnan, directeur de l'enseignement agricole au ministère, de payer à cette fin un professeur supplémentaire. L'apprentissage des métiers de l'agriculture restera donc simplement ce qu'il était déjà : soin des animaux (porcs, vaches, volailles), travaux de la terre, horticulture en serre des légumes plus délicats et des fleurs<sup>44</sup>.

Et celui des métiers industriels? La reconnaissance du Patronage Saint-Charles comme école d'arts et métiers complique certainement son administration, entre autres parce que les sœurs doivent désormais tenir leur comptabilité selon les normes de la Direction générale et faire approuver par celle-ci toutes les dépenses relatives à l'enseignement des métiers. Un avantage sensible contrebalance néanmoins cette restriction d'autonomie : les professeurs, leurs assistants, la sœur économiste, le directeur général et l'aumônier, c'est-à-dire entre douze et dix-sept personnes selon les années sont payées soit directement, soit indirectement par le gouvernement, ainsi que l'essentiel du matériel, de l'outillage et de la machinerie<sup>45</sup>.

Dans la foulée générale des investissements qui, avec le retour de la paix, sont consentis par la Direction générale des écoles d'arts et métiers pour doter celles-ci de locaux et d'équipements convenables, le Patronage obtient d'ailleurs en 1947 une subvention spéciale de 15 000 \$, afin d'ajouter un étage à l'édifice construit en 1938; une autre de 5 000 \$, l'année suivante, permet d'acquérir un four à pain, un moulin à coudre le cuir et d'autres

44. ADT, cahier 295, *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Patronage Saint-Charles, à Charles-Joseph Magnan, directeur de l'enseignement agricole au ministère de l'Agriculture*, Trois-Rivières, 29 mai 1948 (copie conforme). Il s'agit de sa réponse à l'offre reçue par courrier daté du 22 mai 1948, courrier non conservé.

45. Pour quelques exemples : ADT, cahier 295, *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Patronage Saint-Charles, à Léon-David Germain, directeur général, Direction générale des Écoles d'arts et métiers*, Trois-Rivières, 10 août 1945 (copie); *Arrêté en Conseil n° 3721*, Québec, 13 septembre 1945 (copie conforme); *Lettre de Raoul Bourret, secrétaire et chef comptable à la Direction générale des Écoles d'arts et métiers, à l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Patronage Saint-Charles*, Montréal, 22 décembre 1949.

machines pour la reliure ; en 1949, une troisième, encore de 5 000 \$, sert cette fois à l'achat et à la réparation de divers équipements<sup>46</sup>.

Malgré ces apports substantiels, l'école de métiers piétine. L'abbé Bourgeois ne réussit pas à y introduire de nouvelles formations. En 1942, sous Godbout, et en 1947, de nouveau sous Duplessis, il pense à former des cuisiniers d'institutions ou de restaurants ainsi que des barbiers-coiffeurs. Voilà deux métiers pas trop chers à enseigner, l'un parce qu'on possède déjà les plus gros équipements et l'autre parce qu'ils n'en requiert pas beaucoup, deux métiers aussi dont la pratique est liée à l'obtention de cartes de compétence<sup>47</sup>, un avantage certain pour des adolescents sans soutien, en quête de bons emplois. Mais en vain. En 1947, la nomination d'un directeur des études au Conseil supérieur de l'enseignement technique marque la volonté du Secrétariat de la Province, et à travers lui de l'État, de prendre plus fermement en main la conception des programmes d'études, leur application et la formation du personnel enseignant. Puis, en 1948, l'enseignement spécialisé passe sous la direction du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse. Or le ministre, Paul Sauvé, veut favoriser le développement des écoles de métiers publiques : les programmes sont mieux établis, le niveau scolaire requis préalablement à l'admission est relevé et assez vite les dernières écoles de métiers indépendantes passent presque toutes dans le giron de l'État<sup>48</sup> ; tout cela signe la marginalisation du Patronage.

D'autant plus que la création des écoles de protection de la jeunesse, en 1950, achève de changer la donne. Ces nouveaux établissements, qui remplacent les écoles d'industrie et de réforme, jouissent d'un mode de financement inédit, propre à rendre jaloux tous les orphelinats reconnus d'assistance publique puisqu'il est basé désormais non plus sur des *per diem*

46. J.-P. Charland, *op. cit.*, 275. ADT, cahier 294, *Chronique du couvent Saint-Charles-Borromée*, 6 et 30 août 1947. Cahier 295, *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur exécutif de l'Assistance à l'enfant sans soutien, à la Très Révérende Mère prieure du Patronage Saint-Charles*, Québec, 30 mai 1947 : « cet après-midi, j'ai rencontré le Premier Ministre qui m'a assuré de son appui le plus complet pour que nous obtenions l'octroi désiré de 15 000 \$. C'est donc dire que la question est pratiquement réglée et que bientôt un arrêté ministériel consacrerait le fait » ; *Lettre de Léon-David Germain, directeur général, Direction générale des Écoles d'arts et métiers, à l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Patronage Saint-Charles*, Trois-Rivières, 2 mars 1948 (copie) ; *Lettre de l'abbé C.-É. Bourgeois, directeur du Patronage Saint-Charles, à sœur Marie de la Providence, o.p., prieure du couvent Saint-Charles-Borromée*, Trois-Rivières, 17 décembre 1949.

47. C.-É. Bourgeois, *L'Assistance à l'enfant sans soutien, op. cit.*, 22 ; et *Ibid.*, *Une richesse à sauver...*, *op. cit.*, 204.

48. J.-P. Charland, *op. cit.*, 226-270.

fixés arbitrairement, mais sur le coût réel moyen des dépenses<sup>49</sup>. L'historienne Danielle Lacasse a bien montré tout ce que cette nouvelle formule de financement va permettre au Mont-Saint-Antoine, par exemple<sup>50</sup>. Là où les jeunes ne fréquentaient la classe qu'une heure en soirée, après leur journée de travail, on organise désormais le même système mixte qu'au Patronage Saint-Charles, combinant une demi-journée de classe et l'autre de formation théorique et pratique au métier. D'autres pratiques en vigueur depuis longtemps au Patronage s'y répandent : les stages dans divers ateliers pour fixer son choix, les tests psychologiques et l'instauration d'un bureau de placement dans un premier emploi. Surtout, le principe de l'apprentissage dans des ateliers de production est supprimé ; la formation s'y fait selon le programme réel des écoles de métiers, dans de véritables ateliers d'apprentissage. Le niveau d'enseignement monte donc graduellement, ce qui conduit à la reconnaissance du Mont-Saint-Antoine comme école d'arts et métiers, en 1953. À partir de ce moment, on y enseigne non seulement la menuiserie et la cordonnerie, mais aussi le métal en feuille, l'électricité, l'ajustage mécanique, et quelques autres métiers qualifiés de l'industrie. Le tableau 2 situe le Patronage Saint-Charles dans l'ensemble des institutions de formation professionnelle pour adolescents après 1948-1950 : il appert qu'il est en voie de ne pouvoir se comparer avantageusement ni aux véritables écoles d'art et métiers ni aux nouvelles écoles de protection de la jeunesse.

L'abbé Bourgeois, on l'imagine aisément, n'est pas des plus satisfaits. Les Dominicaines du Rosaire non plus. Habitues à gérer leurs orphelinats en toute autonomie, les religieuses trouvent compliquée la triple administration de l'établissement, qui les oblige à s'entendre à la fois avec son directeur et la Direction générale des écoles d'arts et métiers pour ce qui regarde la section industrielle ainsi qu'avec l'aumônier, pour tout ce qui touche la vie des jeunes en dehors des heures de classe. Elles voient bien aussi, comme le dit leur prieure générale, mère Joseph du Sacré-Cœur (Laurence Langlais), que « l'œuvre n'est pas très bien définie ni établie<sup>51</sup> ». Le déclin déjà amorcé des vocations les obligeant par ailleurs à des choix

49. Frère Jacques, f.c., « La loi relative aux écoles de protection de la jeunesse », *Relations*, 11,125 (mai 1951) : 115-118.

50. Danielle Lacasse, « Du délinquant à l'ouvrier qualifié : le Mont Saint-Antoine, 1945-1964 », *Histoire sociale/Social History*, XXII,44 (novembre 1989) : 287-316, et particulièrement 300-304 ; aussi M.-P. Malouin, dir., *op. cit.*, 232-235.

51. ADT, classeur 1, *Registre des procès-verbaux des Chapitres généraux de la Congrégation des Sœurs Dominicaines du Rosaire des Trois-Rivières*, chapitre général de 1950, 18 juillet 1950.

**TABLEAU 2**  
**Formation professionnelle après 1948-1950\***

	Écoles de protection de la jeunesse		Patronage Saint-Charles (après la 5 <sup>e</sup> année)	Centres d'apprentissage	Écoles de métiers (après la 7 <sup>e</sup> , voire la 8 <sup>e</sup> année)
	Huberdeau	Mont-Saint-Antoine			
<b>type d'activité ou d'enseignement</b>	Travail à la ferme Aucune formation professionnelle Jeunes déficients et retardés intellectuels	1 h à 1h30 de cours de métier théorique et 2h à 2h30 d'apprentissage en atelier de <b>production</b> à l'orphelinat dans des métiers reliés aux besoins de l'établissement Après 1950, remplacement des ateliers de production par des ateliers d' <b>apprentissage</b>	1 h à 1h30 de cours de métier théorique et 2h à 2h30 d'apprentissage en atelier de <b>production</b> à l'orphelinat dans des métiers reliés aux besoins de l'établissement	Fréquentés par des élèves faiblement scolarisés. Initiation pratique à certains métiers tels que cordonniers, cuisiniers d'institutions, barbiers-coiffeurs	Augmentation des exigences scolaires préalables à l'entrée Cours théorique et pratique plus accentués dans des ateliers d' <b>apprentissage</b>
<b>temps d'enseignement par jour</b>	Très peu de classe	3h30 de classe par jour, en matinée ou en après-midi Total: 3h30	Total: 3h30	Cours du soir ou cours intensifs de quelques semaines Total: 6 heures	Pas de classe régulière
<b>niveau de formation des enseignants</b>		Professeurs de métiers = tous diplômés	Professeurs de métiers = tous diplômés	Professeurs diplômés	Professeurs diplômés
<b>type de métier</b>		Métiers de plus en plus branchés sur l'industrie	Métiers non branchés sur l'industrie.	Métiers non branchés sur l'industrie, ouvriers non qualifiés	Métiers très branchés sur l'industrie

\* Sources : Pour Huberdeau, M.-P. Malouin, *op. cit.*, 230 ; pour le Mont-Saint-Antoine, D. Lacasse, *loc. cit.*, 300-305 ; pour les centres d'apprentissage et les écoles de métiers, J.-P. Charland, *op. cit.*, 159-180 et 301-337.

de plus en plus sérieux, les sœurs vont donc préférer vendre et assigner leurs effectifs ainsi libérés à un autre de leurs orphelinats, alors en voie d'agrandissement<sup>52</sup>. Les Frères de Saint-Vincent-de-Paul achètent le Patronage Saint-Charles en 1951.

### UN LONG ÉPILOGUE : L'ÉTAT NE RÉPOND PLUS

Après 1950, le Patronage entre dans un irrémédiable déclin. À la faveur du débat qui a repris depuis la fin de la guerre sur la valeur respective du placement en institution et en foyer nourricier pour les jeunes privés du soutien de leur famille, la conviction est en train de se renforcer chez les experts du service social, parmi les fonctionnaires et dans la société que le placement institutionnel devrait devenir une solution de dernier recours. Par ailleurs, les dernières écoles de métiers indépendantes et dirigées par des frères, celle de Grand-Mère par exemple, passent l'une après l'autre sous le contrôle de l'État<sup>53</sup>. Dans ce contexte, la situation du Patronage Saint-Charles devient de plus en plus difficile.

Certes, l'administration de l'établissement se trouve simplifiée par la vente aux religieux de Saint-Vincent-de-Paul puisque ceux-ci assument désormais à la fois la direction de l'école de métier, celle du pensionnat et l'ensemble des tâches de soutien. Les professeurs et surveillants, jusqu'alors tous des laïcs sauf la religieuse enseignante de reliure, sont remplacés par des frères. Voilà un changement à rebours de la tendance observable ailleurs au même moment : en effet, les religieux ne représentent plus que 5 % des professeurs dans les écoles de métier du Québec au cours des années 1950<sup>54</sup>. C'est dire à quel point le Patronage se singularise désormais. Les dominicaines ont consenti à laisser à leur ancienne œuvre l'usage de la boulangerie de Ville-Joie Saint-Dominique<sup>55</sup> pour que puisse s'y poursuivre l'enseignement de ce métier ; en perdant l'accès à la ferme de l'orphelinat des sœurs, le Patronage doit en revanche renoncer à sa section agricole.

Durant toutes les années 1950, la Direction générale des écoles d'arts et métiers continue à verser la subvention annuelle qui permet de payer les

52. ADT, classeur 1, *Compte rendu de la Très Révérende Mère Joseph du Sacré-Cœur, prieure générale, sur l'état moral, disciplinaire et économique de la congrégation, depuis le 13 juillet 1944 jusqu'au 17 juillet 1950*, dact., 10 p. et O.I.G., cartable 85, *Lettre de sœur Catherine de Ricci, o.p., prieure générale, au Révérend Père Irénée Tourigny, o.m.i., supérieur du scolasticat du Sacré-Cœur, Lebre, Sask., Trois-Rivières*, 16 août 1951.

53. J.-P. Charland, *op. cit.*, 257.

54. *Ibid.*, 274.

55. En 1948, l'Orphelinat Saint-Dominique a changé de nom pour Ville-Joie Saint-Dominique.

salaires, le matériel et les équipements courants<sup>56</sup>. Cependant, les frères ne réussissent pas davantage que l'abbé Bourgeois à offrir l'enseignement de nouveaux métiers, en meilleure prise sur les besoins de l'industrie ou dans le secteur émergent des services.

Pourront-ils au moins rénover l'orphelinat dont la plus vieille partie, l'ancienne usine de vins Jacques-Cartier, menace ruine? Le gouvernement veut-il encore affecter d'importants fonds publics pour financer les fonctions traditionnelles, hébergement et scolarisation de base, des établissements sous contrôle de congrégations religieuses? Dans les années 1950, et notamment de 1956 à 1958, les frères tracent les plans d'une vaste rénovation du Patronage, incluant la démolition de l'ancienne usine et la construction d'une école pour les classes élémentaires régulières et spéciales. Un projet évalué à presque un million de dollars. On peut comprendre que le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse se soit dès lors senti « effrayé » même si, comme l'explique Fernand Dostie, du cabinet du sous-ministre, dans une lettre personnelle au secrétaire de Duplessis : « Il s'agit de ne pas commettre d'erreurs et d'impairs, et de laisser à l'honorable Premier Ministre le soin de décider lui-même dans chacun des cas ayant trait plus précisément à son comté<sup>57</sup>. » Mais Duplessis ne se laisse pas fléchir : « Plusieurs demandes ont été faites au Gouvernement, sans résultat », expliquera en 1962 le directeur, le père Aurélien Bernard, devant Caritas-Trois-Rivières ; « Cela fait dix ans qu'on nous le promet. Il nous faudrait l'appui de gens influents. Nous nous frappons trop souvent sur un mur d'indifférence<sup>58</sup>. » La congrégation doit donc assumer seule les frais de la construction de la nouvelle école, ce qui va plonger le budget du Patronage dans un déficit dont il ne sortira plus. Il semble clair que le gouvernement est en train de se retirer ; et que les ressources de l'État, il préfère désormais les réserver à des établissements publics ainsi qu'à d'autres

56. ASTR, Fonds Maurice-Duplessis, 0019-C-08-g-03, *Lettre de Fernand Dostie, cabinet du sous-ministre, ministère du Bien-être social et de la jeunesse, au R. P. Lucien de Blois, s.v., supérieur du Patronage Saint-Charles*, Québec, 4 novembre 1958.

57. ASTR, fonds Maurice-Duplessis, 0019-C-08-g-03, « *Projet d'agrandissement au Patronage Saint-Charles* », s.d. [1958] dact. 3 p. Ce document est accompagné de plans d'architecte dressés en février 1956 ; *Lettre de Fernand Dostie, cabinet du sous-ministre, ministère du Bien-être social et de la jeunesse, au R. P. Lucien de Blois, s.v., supérieur du Patronage Saint-Charles*, Québec, 4 novembre 1958 ; *Lettre de Fernand Dostie à Roger Ouellet, secrétaire du Premier Ministre, (personnelle)*, Québec, 6 novembre 1958.

58. Aurélien Bernard, s.v., « *Problèmes des orphelins de 12 à 18 ans* », dans *Rapport de la sixième journée d'étude diocésaine de la Commission des œuvres de Caritas-Trois-Rivières, sous le distingué patronage de Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières*, 19 mai 1962, 46.

modes d'hébergement et de scolarisation des adolescents sans soutien familial.

Un rapport exhaustif, dressé par Caritas-Trois-Rivières en 1963, fait ressortir à la fois « l'énorme bonne volonté » des frères, leur dévouement et les aspects positifs du Patronage Saint-Charles, comme l'école neuve justement, et les aspects moins convaincants, le fait par exemple que le plus grand nombre des élèves sont « déficients mentaux », « arriérés pédagogiques », « lents intellectuels », « mésadaptés au point de vue de la personnalité<sup>59</sup> ». Sous ce rapport, la situation semble du reste s'être aggravée depuis le milieu des années 1940. À cause de l'orientation de plus en plus ferme prise par les centres de services sociaux, même à Trois-Rivières, en faveur du placement familial des enfants, ne résident plus en institution que les jeunes particulièrement démunis physiquement et intellectuellement. La solution proposée par Caritas, bien dans les nouvelles tendances, consiste à brève échéance en un suivi plus serré de chaque cas par un travailleur social et des éducateurs spécialisés puis, sans tarder, en l'intégration des adolescents à la commission scolaire régionale. Le Patronage ne serait plus alors que le foyer des jeunes sans foyer.

Cette idée fera son chemin, mais lentement. Ce n'est qu'en 1970 que le Patronage fermera ses portes, après avoir été vendu à une corporation laïque, qui procédera à la démolition complète de tous les bâtiments. Les jeunes ayant besoin d'un placement institutionnel seront hébergés dans le nouveau complexe du Carrefour des Vieilles-Forges. Cet établissement du réseau des Affaires sociales, bientôt rebaptisé Pavillon Bourgeois, est érigé sur les terrains de l'ancienne ferme de Ville-Joie Saint-Dominique...

## CONCLUSION

Sans remettre en cause la vision globale développée par l'historiographie, selon laquelle l'État québécois, même après la *Loi de l'Assistance publique*, a eu tendance à financer l'Église tout en lui abandonnant une large part de la responsabilité du système de régulation sociale dans le champ du bien-être social, l'étude du Patronage Saint-Charles permet de mieux documenter la complexité des relations entre l'une et l'autre avant les réformes entreprises à l'époque de la Révolution tranquille. Cette étude montre que l'État s'est désintéressé pendant très longtemps de la formation professionnelle des

59. Bertrand Roy, « Étude psychologique de la population du patronage », annexe XII du *Rapport du Comité d'étude sur le Patronage saint-Charles, Trois-Rivières*, Caritas-Trois-Rivières, 1963, dact., 23 p.

adolescents de milieu défavorisé : aucun apprentissage des métiers n'était offert dans les écoles d'industrie ni de réforme, tandis qu'il a fallu attendre la fin des années 1920 et plus encore la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que soient ouverts des écoles de métiers et des centres d'apprentissage destinés à être fréquentés par des jeunes faiblement scolarisés. Dans un tel contexte, une initiative comme celle de l'abbé Charles-Édouard Bourgeois d'offrir un enseignement professionnel dans un orphelinat spécialisé a pu paraître comme une véritable innovation, en 1937. Une innovation d'Église dont l'État a aussitôt fixé les limites cependant, c'est la deuxième conclusion qu'on tire du cas du Patronage Saint-Charles : aucun métier industriel de pointe requérant des investissements publics importants en matériel et en équipement n'a été offert dans des établissements dont l'État ne possédait pas le contrôle, et ce, même sous les gouvernements de l'Union nationale. En fait, l'Église a été incapable d'élargir la gamme de ses interventions dans les établissements reconnus d'assistance publique au-delà de celles qu'elle avait déjà sous son contrôle au moment de la Loi de 1921. Troisième conclusion, enfin : dès les années 1950, à la faveur des nouvelles orientations du service social qui ont dès lors encouragé nettement le placement familial, les pouvoirs publics ont commencé à moins financer même les fonctions traditionnelles des orphelinats.